

# CERTIBIOCIDES

CERTIFICATS POUR L'UTILISATION OU À LA DISTRIBUTION  
À TITRE PROFESSIONNEL DE CERTAINS PRODUITS BIOCIDES



## PRÉ-REQUIS

- ▶ Tout utilisateur et/ou vendeur/acheteur professionnel, demandeur d'emploi ayant un projet de création d'entreprise 3D.
- ▶ Les sessions sont garanties à partir de 10 stagiaires.



## INSCRIPTION

- ▶ Entretien téléphonique préalable
- ▶ Inscription sur la plateforme Cerbère  
<https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/>
- ▶ Constitution d'un dossier administratif



## FINANCEMENT

- ▶ 220 euros/jour
- ▶ Entreprise, OPCO, CPF, financement individuel



## DURÉE/HORAIRES

- ▶ Lundi au vendredi 8h30-12h/13h-16h30
- ▶ Sessions : mars, juin et novembre
- ▶ « Nuisibles » : 3 jours
- ▶ « Désinfectants » : 1 jour
- ▶ « Autres produits » : 1 jour
- ▶ Si renouvellement : durée identique



## LIEU DE FORMATION

- ▶ Rivesaltes
- ▶ Au sein de votre entreprise sur demande (effectif minimal de 10 stagiaires)

## Objectif des formations

● Le certibiocide est un certificat individuel obligatoire pour les utilisateurs, acheteurs, vendeurs de certains produits biocides destinés aux professionnels. Il vise à former les personnes concernées par ces produits pour en promouvoir une utilisation raisonnée, durable et sûre pour, notamment, protéger l'environnement et les populations tierces exposées.

Trois certificats différents en fonction des types de produits (TP) :

- Certibiocide « nuisibles »

(TP 14 : rodenticides, TP18 : insecticides et TP20 : autres vertébrés)

- Certibiocide « désinfectants »

(TP2 et 4 : certains désinfectants et algicides, TP 3 : hygiène vétérinaire)

- Certibiocide « autres produits »

(TP 8 : protection du bois, TP 15 : avicides, TP 21 : antisalissure)

## Modalités pédagogiques

- Présentiel.
- Échanges de pratiques.
- Test QCM.

## Modalités d'examens

● Réussite au test QCM (20/30 questions). En cas d'échec, une formation complémentaire de 2h (désinfectants et autres produits) ou 7h (nuisibles) est exigée.

## Contenu du programme

- Cadre réglementaire.
- Les nuisibles ou les micro-organismes et les désinfectants ou autres produits (selon le certificat choisi).
- Prévention des risques pour l'environnement et la santé humaine.
- Risques liés à l'utilisation des produits biocides pour la santé humaine et l'environnement.
- Mise en œuvre des moyens de prévention et choix des équipements de protection.



## CONTACT

**CFPPA Pyrénées Roussillon**

1 avenue des Pyrénées - 66600 Rivesaltes - Tél. 04 68 64 01 48  
cfppa.rivesaltes@educagri.fr - [agri-campus66.fr](https://agri-campus66.fr)



**Mme Anne-Marie RIVES**

Référente handicap CFPPA  
Tél. 04 68 64 01 48

